LE NOUVEAU MINISTÈRE

LE SCRUTIN DE LUNDI

Paris, 27 juin. — Il suffit d'un coup d'œil sur le scrutin pour constater que les socialistes les plus violents contre le Cabinet ne sont pas allés plus loin que l'abstention.

M. Mirman lui-même — dont le discours, cependant, va être tiré et répandu, nous dit-on, à un million d'exemplaires — s'est abstenu, et, avec lui, MM. Cadenat, Carnaud, Breton, Groussier, Clovis Hugues, Légitimus, Renou, Sembat, Vaillant, Walter et Zevaès.

Les 262 membres qui ont voté l'ordre du jour de confiance dans le Cabinet comprennent :

77 républicains progressistes et du groupe Isambert ;

1 membre de la droite, M. Conrad de Witt ;

158 radicaux et radicaux-socialistes.

Et 26 socialistes : MM. Albert Poulain, Basly, Benezech, Berthelot, Antide Boyer, Charles Gras, Chassaing, Colliard, Defontaine, Devèze, Ferrero, Ferroul, Fournière, Goujat, Paschal Grousset, Krauss, Labussière, Lamendin, Lassalle, Léo Meillet, Millerand, Palix, Pastre, Rouanet, Pierre Vaux, Viviani.

Les 237 membres de la minorité comprennent 39 nationalistes et antisémites, 107 républicains progressistes.

12 radicaux, 1 radical-socialiste : M. Desfarges.

Et 78 républicains constitutionnels et membres de la droite.

En dehors de M. le président Deschanel, 61 membres se sont abstenus, savoir :

29 progressistes, 13 radicaux, 19 socialistes.

Enfin, 16 membres étaient absents par congé :

7 progressistes, 6 radicaux, 1 rallié, 1 membre de la droite, et 1 socialiste-nationaliste, M. Cluseret.

Enfin, un député, M. de Largentaye, de la droite, n'a pas pris part au vote comme étant exclu par la censure qu'il a encourue.

Le refus de M. Bertrand

Paris, 27 juin. — M. Bertrand, procureur général près la Cour d'appel, n'accepte pas sa nomination au poste de conseiller à la Cour de cassation.

Il l'a fait savoir à M. Monis, garde temporaire des sceaux.

M. Bertrand a exposé en ces termes à l'un de nos confrères du soir les motifs de son refus :

« Il est exact que je refuse le poste auquel je viens d'être appelé par le gouvernement. Je l'ai nettement et personnellement déclaré au garde des sceaux, ministre de la Justice.

» Ce refus est motivé par la conception que je me suis faite de la magistrature. On ne déplace pas un magistrat comme un sous-préfet, sans avoir une seule faute à lui reprocher ; et, en ce qui me concerne, on n'a rien à me reprocher, on ne me reproche rien.

» N'attendez de moi aucune autre déclaration. Je me retire sans bruit ni récriminations. Je crois n'avoir cessé d'être, pendant toute ma carrière, un magistrat de devoir, et j'entends rester un bon républicain ».

L'embauchage dreyfusien

Une proposition repoussée avec indignation

Un très honorable publiciste, M. Piétri, vient d'être, comme M. Dujardin-Beaumetz, comme le lieutenant Khan, comme M. Bouton, comme tant d'autres, l'objet de tentatives intéressées faites par les partisans de Dreyfus à l'effet d'obtenir sa collaboration pour le sauvetage de Dreyfus.

A la suite de ces ouvertures, repoussées comme il convient, M. Piétri vient d'adresser la lettre suivante au commandant Carrière, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de Rennes :

« Paris, le 19 juin.

» Mon commandant,

» J'ai l'honneur de vous informer qu'un ancien garde des sceaux, *étant ministre de la justice*, me fit faire, à la date du 12 septembre 1898, une proposition tendant à me faire jouer un rôle en faveur de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus.

» Pour ne pas commettre un acte de bassesse, une lâcheté, un sacrilège ainsi qu'un crime de lèse-patrie, je repoussai cette odieuse proposition, en même temps que je crachais à la face de son auteur tout le mépris qu'elle m'inspirait.

» Après en avoir instruit, en novembre 1898, M. le président de la République, M. le président du conseil ainsi que M. le ministre de la guerre, je demande, mon commandant, de bien vouloir, en votre qualité de commissaire du gouvernement, me faire entendre comme témoin par le conseil de guerre de Rennes, tant pour les faits ci-dessus énoncés que pour d'autres beaucoup plus graves, qui sont à ma connaissance.

» Veuillez agréer, etc.

» PIÉTRI,
» publiciste. »

Une lettre de M. Dujardin-Beaumetz

M. Dujardin-Beaumetz, député, adresse au *Temps* la lettre suivante, qui confirme pleinement ce que nous avons reproduit de ses déclarations, vendredi dernier, dans les couloirs de la Chambre :

« Paris, 26 juin.

» Monsieur le Rédacteur en chef,

» Vendredi dernier, causant avec plusieurs journalistes et amis, après avoir dit mon opinion politique sur le cabinet actuel, j'ai ajouté :

« Voulez-vous savoir pourquoi certains de mes amis et moi n'avons pas cessé d'être vivement attaqués depuis un an ? Et à ce propos, je déclare que je ne suis ni antisémite ni nationaliste ; je repousse énergiquement ces qualificatifs; je suis et je reste républicain radical.

» C'était à l'époque de la préparation des élections générales ; j'étais président de la gauche radicale et membre du comité de direction de l'un des journaux du parti.

» Une personnalité des plus autorisées est venue me trouver pour me dire qu'elle pouvait obtenir de ses amis de mettre à notre disposition la somme nécessaire à notre journal dont la ligne politique était bien connue, à la condition que nous prissions position en faveur de Dreyfus. J'ai repoussé cette offre et mes amis, auxquelles j'ai immédiatement fait part de mon refus, m'ont approuvé.

» Nous avons mené notre campagne avec nos seules ressources et le sentiment de notre honneur sauf. »

» Je déclare toute autre version inexacte.

» J'ajouterai qu'à ce moment le journal que nous dirigions refusait de regarder l'affaire Dreyfus comme une question de parti, et que mon interlocuteur, après m'avoir parlé des concours proposés, m'a demandé de faire paraître, pour le mettre sous les yeux de ses amis, un article dans lequel nous commencerions à indiquer notre changement d'attitude.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» DUJARDIN-BEAUMETZ,
député de l'Aude. »

Bruit de dissolution

Paris, 27 juin. — Un bruit étrange courait, aujourd'hui, dans les couloirs. On racontait que des députés sont décidés à soumettre à la Chambre un projet de résolution, tendant à inviter le Président de la République et le Sénat à prononcer la dissolution de la Chambre. On faisait remarquer à ce sujet que ce projet de résolution, s'il était jamais présenté, aurait quelque chance de n'être point voté.

La clôture de la session

Paris, 27 juin. — Le gouvernement a, nous assure-t-on, l'intention de clore la session samedi ou mardi prochain. Ses amis, animés d'un retour offensif, le poussent à hâter cette clôture. Ils voudraient que le projet sur les quatre contributions fût enlevé en un tour de main; ils savent que les modérés ont déjà pensé à se compter en en refusant le vote.

D'autre part, les radicaux-socialistes et les socialistes, pour s'excuser sans doute de leur attitude d'hier, laissent entendre que, si le Cabinet ne prend pas, d'ici-là, les mesures qu'ils demandent, ils refuseront aussi de voter les quatre contributions. Ces dispositions, si évasives qu'elles soient, inquiètent les dreyfusistes qui se rendent compte de la situation instable dans laquelle se trouve le Cabinet.

Le cas de M. de Lanessan

Paris, 27 juin. — L'ardent réquisitoire de M. Mirman contre M. de Lanessan a, paraît-il vivement impressionné le président du Conseil. Il a consulté ses amis qui ne lui ont pas caché que la présence de M. de Lanessan dans le Cabinet était une cause de faiblesse, justifiant trop les attaques de ses adversaires ; aussi songerait-il à se débarrasser de ce collaborateur compromettant. Avant huit jours, a dit M. Pelletan dans les couloirs, M. de Lanessan sera débarqué.

Le Cabinet du Garde des Sceaux

Paris, 27 juin. — Le cabinet du garde des Sceaux n'est pas encore définitivement constitué ; une seule nomination est arrêtée ; celle de M. Magnien, procureur de la République à Cambrai, fils du sénateur de Saône-et-Loire, comme chef adjoint.

Que se passe-t-il?

Paris, 27 juin. — On a beaucoup remarqué aujourd'hui à la Chambre les conciliabules auxquels se sont livrés, dans les couloirs, M. Lépine et deux hommes dont la présence était au moins insolite : MM. Puybaud et Touny. En même temps, on commentait les mouvements de troupes qui ont eu lieu aujourd'hui, paraît-il, dans Paris, et on se demandait quels services la police était en train de rendre au gouvernement.

Une étrange alerte

Paris, 27 juin. — On rapporte que dès l'apparition de M. Déroulède à la tribune, cette après-midi, un questeur timoré s'est précipité au téléphone pour demander, à la préfecture de police, des agents et des troupes en tout cas.

On voyait arriver bientôt, au grand trot, un détachement de la Garde républicaine et déboucher, essoufflés, de nombreux agents sur le pont de la Concorde.

Les rares passants se demandaient ce que signifiait ce mouvement. Quant aux gardes et aux agents, ils n'étaient pas moins surpris de cette étrange alerte.

Un appel de M. F. Coppée aux patriotes

Paris, 27 juin. — M. François Coppée, dit l'*Intransigeant* de demain, adresse, aux patriotes, l'appel suivant :

« Nous sommes à une heure décisive, et, jamais, la propagande de nos idées n'a été plus nécessaire ; notre programme d'action y est tracé par les belles et fermes paroles que vient de prononcer Paul Déroulède.

» Il faut grouper tous les gens de cœur et tous les hommes d'action; il faut en finir avec un régime qui tue la France, avant que la France ne succombe.

» Les coquins sont syndiqués, que les honnêtes gens s'unissent. A ce syndicat cosmopolite, imposons le syndicat des bons Français; imposons-nous, il le faut absolument tous les sacrifices.

» Nous vous demanderons les ressources qui nous sont indispensables, non pas l'or souillé des spéculations, mais l'or sacré du travail et de l'épargne.

» Nous sommes en pleine bataille et, je le crois fermement, la victoire est prochaine.

» Donnez-nous des munitions.

» FRANÇOIS COPPÉE. »

Un article de M. Quesnay de Beaurepaire

Paris, 27 juin. — M. Quesnay de Beaurepaire, dans l'*Echo de Paris* de demain, écrit, au sujet de la nomination du procureur général Bertrand, au poste de conseiller à la Cour de cassation :

« Jamais un Procureur général de Paris n'a été nommé conseiller à la Cour de Cassation.

« M. Lœw, le président de la Chambre criminelle, a été appelé à son fauteuil après trois ans de parquet général.

« M. Tanon, président de la chambre des requêtes, est arrivé là après avoir rempli les fonctions de procureur général pendant trois mois.

» Donc M. Bertrand, qui est procureur général depuis six ans, ne pouvait accepter un poste inférieur. On le savait bien au ministère, soyez tranquille, mais il fallait ruser suivant l'usage, et frapper, en disant qu'on ne frappait pas ».

A L'OCCASION DU DERNIER CONSISTOIRE

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

« Le Consistoire cardinalice du 19 juin est comme le *prélude du Conclave : Léon XIII a voulu faire un grand* acte de protestation contre les « factions » qui comptent sur le Pape futur pour modifier la ligne de conduite du Saint-Siège.

» Quand Pie IX était mort, Léon XIII était élu, avant le Conclave. Pie IX, désirant lui-même un renouveau dans le gouvernement de l'Eglise, avait désigné le cardinal Pecci comme son successeur capable de donner un mouvement de barre aux courants de l'histoire. Seul, le cardinal Bilio, le rédacteur du *Syllabus*, se dressait comme un compétiteur sérieux, mais, avant le second tour, le cardinal Bonnechose, au nom du cabinet de Paris, opposa le *veto* traditionnel à l'élection du saint et savant religieux.

» Bien que les trois Bulles de Pie IX, en date de 1871-72 et 1877, eussent aboli l'inclusion et l'exclusion, le Sacré-Collège ne voulut pas mépriser le vœu d'une nation sur laquelle la Papauté a l'habitude de s'appuyer, malgré ses soubresauts et ses chutes. Léon XIII fut élu le 20 février 1878.

» Quand le cardinal Franchi, son premier secrétaire d'Etat s'approcha de lui, pour lui demander quel serait son nom : « Leone, » répondit le nouveau Pape. — Léon XIII ? Mais, très Saint-Père, treize ! Quel mauvais chiffre ? N'importe, répliqua Léon XIII; treize n'a pas de signification. «Mà, Leone, Leone !» Et en disant ces mots, le Saint-Père fit un de ces grands gestes de prise de possession et de conquête, qu'il sait lancer avec tant de majesté dans les occasions solennelles.

» Malgré sa verdeur persistante Léon XIII se préoccupe et s'occupe du prochain Conclave. Il a donné l'ordre à ses confidents de le renseigner sur tout ce qui se passe. Il a, on le verra un jour, élargi la législation du Conclave, sur la base des trois Bulles de Pie IX, afin d'assurer sa liberté contre les prétentions du Quirinal, et les ingérences des Cours et des Cabinets.

» Léon XIII veut surtout que son pontificat soit continué dans ses lignes fondamentales. Il sait que la chute du pouvoir temporel a inauguré une ère nouvelle dans l'histoire des Conclaves. Captive morale, la Papauté ne saurait plus admettre aucune immixtion étrangère dans la désignation de son titulaire. Droit d'exclusion ou inclusion, influences diplomatiques, tout ce legs des siècles monarchiques, devient à la fois une offense et une ingérence.

» Aussi bien, le Saint-Siège a modifié l'antique droit dans trois Bulles successives. Il est sûr que Léon XIII a achevé cette œuvre de transformation ; car, jaloux des droits du Saint-Siège, préoccupé des prétentions du Quirinal et des visées des Cours, désireux, avant tout, de ne pas laisser violer le sanctuaire du Sacré-Collège, réuni en assemblée, le Pontife non-seulement a suivi de près toutes les intrigues qui se nouent et se dénouent autour de lui ; mais il a pris toutes les dispositions, prévu toutes les éventualités pour assurer le fonctionnement libre et régulier du Conclave, et le protéger contre tout coup de main et toute profanation.

« On l'a compris. Les Etats ne songent presque plus à exercer un droit d'exclusion qu'ils savent mort ; ce qu'ils poursuivent, c'est la désignation lointaine et patiente du successeur de Léon XIII. Ils savent qu'il suffirait qu'une puissance opposât son veto au choix de tel candidat, pour que celui-ci attirât à lui, de précieuses sympathies. Ils sont plus habiles ; ce qu'ils veulent c'est préparer les esprits à Rome, c'est grouper les forces actives autour d'un ou de deux grands Electeurs de leur choix, c'est désigner par avance tel *papabile*, qui, une fois élu, modifierait l'orientation du Saint-Siège. Certaines factions conservatrices vieillies, disent tout bas qu'on est las des « complaisances » de Léon XIII pour la nation gauloise et la démocratie, que cette puissance morale du Vatican, mise au service des courants nouveaux hâterait la disparition du vieux régime.

« Cette tactique, Léon XIII la croit vaine; dans tous les cas, il la combat, pour la rendre telle. Ceux qui étudient sans esprit de parti, les idées du Saint-Siège, leur ordonnance, leur progression organique, leur caractère et leur portée philosophique et morale, n'y verront pas la manifestation d'une pensée solitaire et personnelle, mais l'effet d'une évolution nécessaire, au moment où la *famille humaine* arrive à un nouveau tournant de sa route séculaire.

» La Papauté, dans la pensée de « l'Homme Blanc », vient d'entrer dans sa quatrième saison, que j'appellerais volontiers l'ère sociale du catholicisme. Du XVIe siècle à Pie IX, Rome et l'Eglise ont gardé, défendu le dépôt sacré des Traditions et de la vérité contre le protestantisme, et les puissances nouvelles de la science et de la politique. Mais à des conditions nouvelles, ne faut-il pas une conduite nouvelle ? N'est-ce pas la fonction et comme le rôle historique de la Papauté de renouveler son ministère selon les transformations successives de l'humanité rachetée par le Christ ? Comme Grégoire VII, Innocent III, Pie V, Sixte-Quint et Pie VII, Léon XIII, a ceint la Tiare à une heure de transition.

« Dieu l'a doté, disons-le, en ce jour de mémoire joyeuse, de tous les dons qui font le législateur ; il a la culture large et pleine, la passion du bien, la conscience incorruptible et imprenable, l'esprit constamment ouvert aux voix du siècle qu'il écoute et juge avec une tendresse paternelle et avec l'intelligence calme du philosophe ; il a l'intuition souple des grands mouvements de la vie moderne. C'est à la fois un penseur et un conducteur ; il voit d'un même regard à la fois le patrimoine de son époque et celui des siècles passés, faisant d'une manière impeccable le départ de l'absolu et du relatif, de l'immuable et du contingent, du nécessaire et du périssable, laissant au passé ce qui ne saurait durer ni revivre, empruntant à la société vivante tout ce qui s'y rencontre de choses bonnes et grandes, essayant ainsi d'unir ce qui a été, à ce qui est, et à ce qui sera, afin de rendre à l'Eglise son empire, au siècle son assiette.

» Demandons-nous ce qu'on pourrait modifier dans l'œuvre du Pontife ? Ce ne sera ni l'attitude à l'égard de la France, si conforme aux besoins de l'Eglise, comme aux devoirs et à l'intérêt de la Papauté; ni la conduite envers le Quirinal : (Léon XIII qui fut salué comme un conciliateur à son avènement, a précisé la revendication immortelle, dans sa lettre au cardinal Rampolla, son incorruptible et fidèle coopérateur); ni enfin, la doctrine sur la question sociale, car l'Encyclique *Rerum Novarum* est l'expression de la pensée catholique, et la consécration d'une longue suite d'efforts pour le relèvement de la classe ouvrière et le rétablissement de l'harmonie sociale.

» Il en est ainsi pour tous les actes fondamentaux du règne de Léon XIII. Sans doute, chaque Pape a son tempérament, son accent spécial. L'uniformité est exclue de la vie et du *processus* de la Papauté, autant que la contradiction. Mais les grandes lignes de la politique pontificale sont si nettement arrêtées qu'aucune réaction quelle qu'elle soit, ne les fera fléchir. » TIBER. »

LE RETOUR DE DREYFUS

La date de l'arrivée de Dreyfus

Rennes, 27 juin. — M. Viguie est arrivé hier soir à Rennes. Il a déclaré en propres termes que Dreyfus ne serait pas à Rennes avant la fin du mois. Faut-il le croire ?

Contrairement au bruit qui a couru, Mme Dreyfus n'a pas encore quitté Paris pour se rendre à Rennes. C'est ce que nous a déclaré cette après-midi M. Hadamard lui-même, père de Mme Dreyfus.

Paris, 27 juin. — D'après une rumeur qui circule avec persistance dans les couloirs intérieurs du Palais Bourbon, le gouvernement aurait décidé de télégraphier aux Açores au commandant du croiseur *Sfax*, qui ramène Dreyfus en France, de n'arriver à Brest que vers le 4 juillet prochain, alors que, les quatre contributions étant votées par les Chambres, le Cabinet compte avoir pu clore la session et renvoyer le parlement en vacances.

Le gouvernement tiendrait vivement à être délivré du contrôle des Chambres au moment de l'arrivée de Dreyfus en France.

Paris, 28 juin. — L'*Agence Havas* communique à 1 heure 15 la dépêche suivante ;

« Angra, 27 juin. — Contrairement à ce qui avait été annoncé, le *Sfax*, ayant à bord Dreyfus, n'a pas fait relâche, ce matin, à Foyal (Açores), pour faire du charbon. Le *Sfax* a continué sa route sans s'arrêter. »

Brest, 27 juin. — Les dreyfusistes continuent à répandre des brochures et des placards contre l'armée et le clergé. C'est ainsi qu'aujourd'hui on distribuait, aux passants, des papiers contenant des injures contre le clergé, les jésuites, contre les Frères, et contre le Frère Flamidien.

Les bruits les plus divers ont encore circulé aujourd'hui sur l'arrivée de Dreyfus. Un grand nombre de curieux passent la nuit sur la jetée, espérant que le *Sfax* arrivera cette nuit.

Aujourd'hui, M. Syvetoin, secrétaire-général de la *Patrie française*, a constitué, en une réunion privée, le comité de la section de la *Ligue de la Patrie française* à Brest. Une grande conférence aura lieu ces jours-ci.

Les anarchistes à Brest

Brest, 27 juin. — Au cours de la manifestation organisée hier soir par l'anarchiste Broussouloux, trois arrestations ont été opérées place du Champ-de-Bataille, celles des frères Gosselin et d'un nommé Bizien, tous trois connus pour leurs idées subversives. Ils ont été relâchés ce matin, mais seront poursuivis pour tapage nocturne et outrages.

Sur la place du Champ-de-Bataille, deux aumôniers de la marine, qui passaient paisiblement au moment de la manifestation, ont été grossièrement injuriés par les anarchistes. Ils allaient être frappés par eux quand MM. Penner, avoué, et Feillard, avocat, se sont interposés.

Dans la bagarre, plusieurs tables des terrasses de cafés ont été renversées et brisées.

Le commissaire central a adressé aux autorités un long rapport sur les désordres d'hier soir.

Le bruit court aujourd'hui que l'anarchiste Broussouloux, craignant une arrestation et se rendant compte que la patriotique population de Brest est réfractaire aux excitations anarchistes, est parti ce matin pour Paris.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La Petite Feuille Catholique est distribuée gratuitement, chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 74, Grande-Rue.

LES TROUBLES EN ESPAGNE

Madrid, 27 juin. — Toutes les dépêches venues de province confirment que les magasins sont restés fermés partout hier, conformément à la décision prise par les Chambres de commerce.

A Sarragosse le nombre des blessés au cours des bagarres d'hier est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Le général Barbon a été blessé.

Une vingtaine de personnes, parmi lesquelles un gendarme, sont atteintes très grièvement.

Les troupes ont dû faire usage de leurs armes.

Après la déclaration de l'état de siège, plusieurs manifestations se sont produites.

Les Cercles des officiers avaient refusé seuls de fermer malgré les sollicitations des manifestants. C'est ce refus qui a amené la bagarre qui a été signalée hier et au cours de laquelle les manifestants ont brisé à coups de pierres les vitres du Cercle.

A Valence, les manifestations tumultueuses ont continué toute la journée.

Les manifestants ont parcouru les rues de la ville en poussant des cris hostiles contre le gouvernement. La police a dû charger à plusieurs reprises, plusieurs personnes ont été blessées dont deux grièvement.

Les manifestants après avoir renversé un tramway y ont mis le feu.

A la suite de ces troubles l'état de siège a été déclaré.

Quelques bagarres se sont produites.

A Grenade, plusieurs charges ont dû être exécutées, au cours desquelles plusieurs personnes ont été contusionnées.

A Tolède, à Burgos, à Lograno et à Murcie, quelques manifestations moins importantes se sont produites.

Madrid, 27 juin. — Le ministre des finances déclare que le coupon de l'Extérieure sera payé, sans aucune réduction et en or aux porteurs étrangers. Ceux-ci n'auront à subir aucun impôt jusqu'à ce que la déclaration de Londres de 1882 soit modifiée.

Saragosse, 27 juin. — Les troubles se sont renouvelés. Les boutiques ont été fermées. A la suite d'une agression des émeutiers, place de la Constitution, les troupes ont fait feu. Il y a eu un mort et deux blessés grièvement.

Madrid, 27 juin. — A la Chambre, le Ministre de la guerre lit les dernières dépêches de Saragosse. Il en résulte que deux généraux, un aide-de-camp, plusieurs officiers et quatre soldats ont été blessés, ces derniers grièvement.

M. Romero demande si la manifestation unanime faite hier par le commerce a fait penser au gouvernement que le mouvement pouvait un jour dégénérer et tourner au conflit sanglant.

M. Silvela, président du conseil, déclare que le Gouvernement, devant une manifestation d'ordre public, ne peut pas faire de déclaration affectant la question de l'ordre ; il faut d'abord le rétablir.

Il rappelle avoir déjà dit que le ministre des finances avait déclaré qu'il présenterait des projets pour qu'ils fussent discutés et adoptés. Il ne peut pas prendre en considération les injonctions venant d'ailleurs que de la Chambre.

Le gouvernement fait de l'adoption du budget une question d'existence ; il démontre la solvabilité de l'Espagne.

L'orateur répète que lorsqu'il a accepté le pouvoir, il savait que cela lui créerait de nombreux conflits, mais il travaillera à sauver l'Espagne, dut-il y laisser les lambeaux de sa propre chair (Applaudissements).

La Chambre passe à l'ordre du jour.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 27 juin 1899

Les accidents du travail

Au milieu du désintéressement général, la Chambre aborde la discussion du projet de loi portant l'ouverture d'un crédit pour les accidents du travail. C'est le projet déposé par le Gouvernement précédent, et ayant pour objet d'assurer l'application, sur les accidents du travail, votée, l'an dernier, à partir du 1er juillet prochain.

M. BERTRAND se plaint, qu'en vue de cette application on ait éprouvé le besoin de créer toute une série de fonctionnaires nouveaux.

M. DE LA PORTE, rapporteur, soutient la nécessité de ces créations.

M. LE CHEVALIER parle dans le même sens que M. Bertrand. Les fonctionnaires actuels doivent pouvoir suffire. (Applaudissements au centre.)

M. MILLERAND, ministre du commerce, insiste pour le vote des crédits. Ils ne coûteront rien aux contribuables, dit-il, puisque, en fin de comptes, ce sont les Compagnies d'assurances qui paieront. (Manifestations diverses).

Le refus de voter les crédits cache le désir d'entraver la loi. (Applaudissements socialistes et radicaux; protestations au centre et bruit).

M. BERTRAND. — Je m'étonne que le ministre accuse ceux qui proposent une économie de vouloir entraver la loi. (Applaudissements au centre).

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Je vois le résultat qui sera le même. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. BALSAN. — Je demande que tous les hommes capables puissent prendre part au concours.

M. LE MINISTRE. — C'est entendu.

La clôture est prononcée. Les articles 1 et 2 sont adoptés.

M. MAGNIAUDE. — Vous parlez toujours d'économies, et vous augmentez le nombre des fonctionnaires. Pour moi, j'ai promis des économies ; je tiendrai ma promesse. (Applaudissements au centre et à droite).

L'extrême gauche conspue l'orateur ; on lui crie : Hier, vous ne vouliez pas piétiner un cadavre.

M. MAGNIAUDE. — Hier, je n'ai pas joué, comme vous, le rôle d'un moulin à vent. (Applaudissements à droite et au centre.)

Les huées redoublent; les socialistes recommencent leur obstruction.

M. MAGNIAUDE. — La Chambre est incapable de suivre une discussion. (Vifs applaudissements.)

L'orateur, au milieu du bruit, explique cependant que, pour ne pas retarder l'application de la loi, il se ravise et votera les crédits. (Exclamations.)

M. DE RAMEL explique son vote. L'obstruction continue. C'est scandaleux.

Je voterai, dit-il, les 44,000 francs qui s'appliquent aux frais de surveillance des sociétés diverses, mais pas ceux qui ont trait à des créations nouvelles de fonctionnaires. Je ne voterai donc pas l'ensemble.

L'ensemble du projet est adopté par 359 voix contre 193.

La Chambre adopte, par 428 voix contre 44, un projet de loi portant ouverture ou annulation de divers crédits.

M. Audiffred, dépose un rapport sur la proposition de résiliation des polices d'assurances, souscrites par les chefs d'entreprise soumis à l'application de la loi du 9 avril 1898.

Cette proposition revient du Sénat. Le rapport conclut à l'adoption du texte du Sénat. L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

M. DE LA FERRONAYE. — Les accidents de l'agriculture ne sont pas visés par le texte de la proposition.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Cette question sera résolue par un autre projet de loi.

La proposition est adoptée.

LA LOI SUR LES OCTROIS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet prorogeant les délais fixés pour l'application de la loi du 29 décembre 1897. L'urgence est déclarée.

M. DU PERRIER DE LARSAN demande que le délai de prorogation ne dépasse pas l'année courante. La viticulture souffre trop, pour qu'on retarde davantage le dégrèvement. (Très bien, très bien.)

M. MOREL, rapporteur. — Si on ne vote pas la loi aujourd'hui, la ville de Paris ne pourra plus percevoir ses taxes d'octroi, qui expirent à la fin du mois.

La commission propose la prorogation jusqu'au 31 décembre 1900.

M. AUGÉ parle dans le même sens que M. du Perrier de Larsan.

M. CAILLAUX, ministre des Finances. — Je crois que la loi de 1897 manque son but. Il y a quelque chose d'abusif à faire supprimer les droits d'octroi municipaux, quand l'Etat ne supprime pas les siens. (Très bien, très bien).

La réforme doit se faire autrement; toujours est-il que la loi ne peut être appliquée à cette heure. Paris ne peut supprimer ses taxes d'octroi à la veille de l'Exposition.

Quant aux autres villes, il y en a plus de 50 qui ont fait la réforme ; les autres cherchent des taxes de remplacement qui ne peuvent être examinées sans un délai supplémentaire (Applaudissements),

Par 443 voix contre 128, le passage à la discussion des articles est voté.

L'article premier est adopté ; un amendement de M. Vaillant est repoussé par 359 voix contre 169. Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

L'INDUSTRIE DES SCHISTES

La Chambre aborde la discussion de la proposition prorogeant, pour six ans, les primes allouées à l'industrie des schistes. L'urgence est déclarée.

M. FOUQUET. — Quelle somme reviendra aux ouvriers dans ces primes ?

M. NOEL, rapporteur. — Elle sera de 200 francs par ouvrier.

Le paragraphe premier de l'article unique est adopté.

M. VAILLANT soutient un amendement ainsi conçu : « Les primes ne seront prorogées que pour les industriels qui auront établi, d'accord avec leurs ouvriers, une durée maximum de la journée de travail et un minimum de salaire.

M. MILLERAND, ministre du commerce. — M. Vaillant estime que les ouvriers doivent participer aux primes; c'est aussi l'avis du gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Mais il demande en outre que des conditions de travail soient imposées; or son amendement ne présente aucune garantie pour les ouvriers; il faudrait que le Parlement fixât lui-même la durée maximum du travail que, dans cette industrie, il croit pouvoir imposer.

Aucune enquête n'ayant été faite, il est impossible de statuer actuellement sur les conditions de travail à imposer, d'autant plus qu'il s'agit de primes dégressives. J'ai le regret de ne pouvoir accepter l'amendement. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

Les socialistes paraissent déconfits, quelques-uns protestent.

M. DE GRANDMAISON. — C'est la faillite du Parti socialiste. *(Applaudissements).*

M. VAILLANT insiste. — Rejeter l'amendement, c'est dire que les primes sont pour les patrons seuls.

Son amendement est repoussé par 349 voix contre 101. (Bruit).

Les autres paragraphes sont adoptés. L'ensemble est adopté par 244 voix contre 226.

Jeudi, séance à 3 heures. La séance est levée à 7 h. 05.

SÉNAT

Séance du mardi 27 juin 1899

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

La lecture du procès-verbal donne lieu à des rectifications de MM. Guérin, Mir, Drouhet, Treille, Deschanel, Brunet, de Sal et Farinole.

UNE PROTESTATION

M. HALGAN. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. HALGAN. — Hier, après que M. le garde des sceaux fût descendu de la tribune, M. Guyot, saisi d'un beau zèle, a déposé une motion d'ordre qui fut votée immédiatement, et cela, sans que le président s'opposât au dépôt de cette motion.

Or, le 18 mars 1890, après que M. Fallières, garde des sceaux, eut lu à la tribune une semblable déclaration, M. de l'Angle-Beaumanoir voulut parler, mais le président Le Royer lui refusa la parole en disant qu'il était de tradition de ne pas répondre à une déclaration du gouvernement. « Le seul moyen, disait-il, de prendre la parole, c'était de demander à interpeller. »

Faut-il en conclure qu'on a seulement la parole pour adresser des éloges au gouvernement et non pour le blâmer ? Dans tous les cas, je puis dire que les précédents ne servent de rien. (Très bien à droite).

M. LE PRÉSIDENT. — En 1890, on voulait porter à la tribune une discussion sur la déclaration. Hier, il s'agissait d'une simple motion d'ordre. Le Sénat s'est prononcé et le règlement n'a pas été violé. (Très bien à l'extrême gauche. — (Protestations à droite).

M. HALGAN. — La situation était hier exactement la même qu'en 1890. (Bruit à l'extrême gauche).

M. GUIBOURD DE LAZINAIS s'associe à la protestation de M. Halgan.

LE PRÉSIDENT répète que le règlement n'a pas été violé et clôt l'incident aux applaudissements de l'extrême gauche.

La mission Marchand

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, le projet tendant à accorder une récompense nationale aux militaires français qui ont fait partie de la mission Marchand.

Le taux de l'intérêt général

Il adopte ensuite en première lecture la proposition de loi concernant le taux de l'intérêt légal de l'argent.

La loi sur les conseils généraux

Il adopte en deuxième délibération le projet tendant à modifier les articles 61 et 63 de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux, qui concernent leurs attributions financières.

LA SUPPRESSION DU BACCALAURÉAT

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Combes, tendant à supprimer le baccalauréat et à donner de nouvelles sanctions à l'enseignement secondaire.

M. GEORGES LEYGUES, ministre de l'instruction publique, demande l'ajournement de la discussion jusqu'à la fin de l'enquête que poursuit la commission de la Chambre.

M. COMBES. — J'ai appuyé l'ordre du jour de confiance qui a suivi la déclaration du Gouvernement, qui affirmait la volonté de défendre la République. Je ne m'attendais pas à ce qu'un membre du gouvernement vînt s'opposer à la discussion d'un projet qui tend à défendre la République contre les dangers résultant de l'enseignement congréganiste.

Une voix à droite : Voilà l'aveu !

Une autre voix, sur les mêmes bancs : C'est le chantage qui commence !

M. COMBES. — Il faut se hâter et ne pas perdre son temps en ajournements successifs et injustifiés, sous prétexte d'enquête. La question, d'ailleurs, n'est pas universitaire ; elle est politique. (Très bien à l'extrême-gauche; applaudissements ironiques à droite).

Il s'agit de savoir si on laissera creuser le fossé qui sépare la France en deux parties, ou si, au contraire, on ne réunira pas tous les citoyens sous la bannière du progrès républicain. (Applaudissements à gauche ; vives protestations à droite).

La crise, qui semblait insignifiante en 1885, est arrivée à son maximum ; il faut défendre l'Université contre ses adversaires. Elle est sur la pente qui conduit à la décadence. Depuis quatre ans, elle perd une partie de ses élèves qui va aux congréganistes, et cela même à Paris. (Applaudissements à droite.)

C'est dans ces conditions que le ministre nous demande l'ajournement ; au risque de troubler sa douce quiétude, (sourires), j'adjure le Sénat de ne pas perdre un seul jour, de ne pas accorder un délai à l'enseignement congréganiste. (Applaudissements à gauche.)

Dans les troubles derniers, on a vu, aux premiers rangs, les fils des classes dirigeantes qui étaient autrefois élevés dans les Universités.

On a injurié le président de la République et la Cour de cassation et l'armée (Protestations à droite), et l'Université elle-même. Tout cela est dû à l'action de l'enseignement congréganiste contre la République. Vous avez le temps de procéder à une première délibération; n'attendez plus, agissez. (Applaudissements.)

M. LEYGUES, ministre de l'instruction publique, visiblement très embarrassé. — Je demande simplement qu'il s'établisse, entre la Chambre et le Sénat, une entente profitable à tous, mais je proteste contre les paroles de M. Combes qui a accusé l'Université de créer et d'entretenir le désarroi moral, dont nous sommes témoins.

M. COMBES. — J'ai dit que l'organisation de l'enseignement

FEUILLETON DU 29 JUIN 1899. — N° 6

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

PREMIÈRE PARTIE

La Comtesse Marcelle

III

Tous les Parisiens, amateurs de villégiature aux environs de Paris, bourgeois, ouvriers, étudiants, canotiers, cyclistes, pêcheurs, artistes en rupture dominicale d'atelier, commis en rupture de comptoir, connaissent le tour de Marne, le Parc-Saint-Maur, Champigny, Chennevières, Joinville et son ancien barrage, dont les grosses piles de pierres, posent leurs assises sur le sol crayeux de la Marne.

Ce vieux barrage, abandonné depuis plus de vingt ans, se trouve situé à quelques centaines de mètres du nouveau barrage, et sa pile principale est bâtie sur le *chemin de halage qui fait le* tour de la boucle de la Marne jusqu'au pont de Charenton où la Marne se jette dans la Seine.

La plate-forme de cette pile se trouve à deux mètres environ au-dessus du niveau habituel de la rivière, et sert de lieu de rendez-vous à bon nombre de pêcheurs à la ligne.

En cet endroit le chemin est bordé par un vaste parc qu'entoure une muraille de clôture percée d'une grille.

De l'autre côté de cette grille s'étale une pelouse entourée d'arbres quasi centenaires. — A une assez grande distance de la grille, — mais tout près du vieux barrage, — se trouve une autre porte, donnant également accès sur le parc, en face d'un très petit pavillon composé d'une seule pièce au rez-de-chaussée et d'une autre au *premier étage.*

Cette bicoque, située très loin du bâtiment principal, est inhabitée et si mal entretenue que les plafonds menacent ruine.

L'escalier conduisant au premier étage est à demi croulant, et les fenêtres conservent à peine quelques vitres.

Des peupliers plantés très serrés forment une ceinture autour de cet humble logis en ruines et le cachent aux regards.

Dans l'intérieur, au rez-de-chaussée, existe une haute et large cheminée dont la partie supérieure est chargée des objets les plus disparates, faucilles, bouteilles vides, pots de fleurs ébréchés, vieux chiffons, etc.

Dans les encoignures, des paillassons de couche hors de service, des balais, des râteaux, des bêches rouillées, des cannes à pêche, un ramassis de choses incohérentes et hors de service.

La villa de laquelle dépendait le parc offrait une belle apparence.

La demeure du jardinier-concierge et une serre s'élevaient à droite.

A gauche se trouvaient les écuries et les remises.

Deux étages et des combles, sur un rez-de-chaussée surélevé, formaient l'ensemble de la villa.

Les pièces étaient vastes, le mobilier luxueux.

L'entretien du parc ne laissait rien à désirer et contrastait de façon bizarre avec l'absolu délabrement de la bicoque décrite par nous un peu plus haut.

Cette propriété appartenait au comte Georges de Lagardie, l'ancien armateur, le mari de Marcelle de Lussan.

Il aimait à venir s'y reposer de temps à autre, dans *un silence et dans une solitude relatifs, des bruits de* Paris et de la vie fatigante de dîners, de soirées, de réceptions, de spectacles, que lui imposait la comtesse et à laquelle il se soumettait de bonne grâce, sans révolte apparente mais non sans écœurement.

Il n'y avait point de dates fixes pour venir habiter la *Villa des Platanes* — c'est ainsi qu'on la nommait dans le pays.

Quelquefois on y venait passer une semaine en plein hiver.

En été, — naturellement, les séjours étaient plus fréquents, plus longs, mais toujours irréguliers.

En tout temps l'installation intérieure demeurait complète, comme si les maîtres devaient arriver à l'improviste, et c'est ce qui se produisait en effet.

Linge, vaisselle, argenterie y restaient à demeure sous la garde de Valentin, le jardinier-concierge, et de sa femme.

Une dépêche à Valentin dans la matinée, et quelques heures après M. et Mme de Lagardie et leur fille arrivaient, amenant cocher et valet de chambre, femme de chambre et cuisinière pour huit jours ou pour un mois.

Ajoutons que Philippe de Kerven, l'intime ami de Georges de Lagardie venait passer à la villa des Platanes presque toutes ses soirées, et qu'il y couchait de temps en temps.

Le matin du jour où commence notre récit, à l'heure même où la comtesse recevait la lettre que nous avons reproduite, et quittait son hôtel pour se rendre rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel, chez M. de Kerven, voici ce qui se passait à Joinville au bord de la Marne.

Un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans venait s'installer avec canne à pêche, épuisette et boîtes à amorces, sur la plate-forme de la pile du vieux barrage, où il se trouvait absolument seul, et où il se mettait en devoir d'essayer de pêcher une friture.

Ce n'était pas la première fois que ce jeune homme venait dans ces parages, on ne pouvait en douter en le voyant agir comme un habitué, aller chercher, dans un trou de la berge creusé depuis longtemps par les pêcheurs qui hantent ce coin très poissonneux, de la terre spéciale pour amorcer.

Après avoir amorcé, il lança dans la rivière, avec une maëstria de professionnel, le fil de sa ligne muni de son hameçon, de ses plombs et de son flotteur.

Mais la pêche ne semblait point être l'unique motif de sa présence sur la pile.

Ses regards, au lieu d'être rivés sur son flotteur pour constater si le poisson mordait, se tournaient sans cesse vers la petite porte pratiquée dans la muraille du parc de la villa des Platanes, en face de la bicoque délabrée.

Sur le chemin de halage, quelques ouvriers allaient et venaient autour du chantier d'un entrepreneur de travaux publics dont les équipes construisaient en ce moment un égout.

Ce chantier était adossé à la muraille de clôture du jardin potager de la villa.

Ces ouvriers, entrant dans le chantier et en sortant, roulaient des barils de ciment, portaient des échelles, des planches ou des outils.

A la suite de ce va-et-vient très mouvementé, qui dura environ un quart d'heure, la berge devint déserte.

La demie après neuf heures venait de sonner à l'église de Joinville.

En ce moment la petite porte que le pêcheur solitaire *considérait avec une si grande attention tourna bruyamment sur ses gonds rouillés.*

Dans l'encadrement de cette porte parut un homme proprement vêtu d'un complet de gros drap gris foncé, et coiffé d'un chapeau noir de feutre souple.

Aussitôt dehors il tira la porte à lui et la ferma à double tour.

Il fit ensuite deux ou trois pas sur le chemin de halage, et il allait continuer sa route lorsque son pied heurta un objet à demi enfoui dans l'herbe, et que venait de laisser tomber un des ouvriers dont nous avons signalé le va-et-vient.

Machinalement il se baissa, puis il ramassa l'objet.

C'était un outil de serrurier, *une pointe à tracer* (expression technique) avec sa pointe bien affilée et son manche de frêne à virole.

L'homme au complet gris lança l'outil par-dessus son épaule, sans s'inquiéter de l'endroit, où il irait tomber.

La pointe à tracer décrivit une courbe et, franchissant la muraille du parc, s'abattit presque devant la porte de la masure abandonnée.

Tandis que ceci se passait, en beaucoup moins de temps que nous n'en avons mis à l'écrire, le pêcheur s'était dressé sur sa pile et interpellait en ces termes le nouveau venu :

(A suivre.) XAVIER DE MONTÉPIN.